

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Direction en charge : Vie des assemblées et réglementation

OBJET : Désignation des délégués de la Communauté de Communes de Forez-Est
au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier
(SIEMLY)

Le 06 mai 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 30 avril 2026 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA, M. Christophe LAMURE, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, Mme Marie-Christine BERTHOLLET, M. Jean-Louis BEYRON, M. Ludovic PADUANO, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Christophe LYON, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, M. Pascal BERNARD, M. Alain CHAPUIS, Mme Patricia CONSEILLON, Mme Anne-Flore GACON, Mme Marine GUILLOT, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, M. Emmanuel OULION, M. Christian DENIS, Mme Dominique AVRIL, M. Thomas CHABANNES, Mme Marie-Odile MOULAGER, M. Georges ROCHETTE, M. Romain CARRION, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Olivier SCHMITT, Mme Maryline CHEMINAL, M. Jean-Yves DURON, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Philippe FAYOLLE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Romain PONCET, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, Mme Elisabeth SAMOUILLE, M. Sébastien DESHAYES, Mme Sandrine RONDEPIERRE, M. Nicolas REY, M. Pascal TISSOT, M. Éric BOUCHARD, M. Florian CHAUX, Mme Catherine CHOMAT, M. Dominique DECHANDON, Mme Julie EBERSOLD, Mme Claire GANDIN, M. Aurélien GUICHARD, M. Giles PEREIRA, Mme Magali ROUSSET, M. Bertrand VALLA, M. Michel LAURENT

Pouvoirs : M. Patrick MATHIEU donne pouvoir à Mme Simone COUBLE, M. Benoit COUTURIER donne pouvoir à Mme Anne-Flore GACON, Mme Sylvie DELOBELLE donne pouvoir à M. Christian VILAIN, M. Jean-Pierre TAITE donne pouvoir à Mme Patricia CONSEILLON, M. Serge PERCET donne pouvoir à M. Georges ROCHETTE, Mme Régine TERRAILLON donne pouvoir à M. Christian MOLLARD.

Absents remplacés : M. Georges SUZAN remplacé par Mme Jessica GIRAUD, M. Laurent THOMAS remplacé par Mme Michèle GIL, Mme Patricia PIOTEYRY remplacée par Mme Annick CHAUMIER et M. Jean-Luc LAVAL remplacé par Mme Nathalie COMMEAT.

Absent : M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 60
Nombre de membres supplées : 4
Nombre de pouvoirs : 6
Membres absents non représentés : 1
Nombre de votants : 70
Nombres de vote
POUR : 70
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-32 et suivants relatifs aux délégués des établissements publics de coopération intercommunale au sein des syndicats mixtes,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu les statuts du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) fixant le nombre de délégués attribués à chaque membre,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La CC Forez-Est s'est vue attribuer les compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2026.

Pour l'exercice de la compétence « Eau potable », dans le cadre du principe de « représentation-substitution », ce sont donc désormais des représentants désignés par la CC Forez-Est qui vont siéger, en lieu et place des représentants des communes de Civens, Pouilly-lès-Feurs, Violay, Sainte-Agathe-en-Donzy, Panissières, Rozier-en-Donzy, Néronde, Essertines-en-Donzy, Bussièrès, Saint-Martin-Lestra, Saint-Barthélemy-Lestra, Cottance, Montchal, Epercieux-Saint-Paul, Valeille, Saint-Cyr-les-Vignes, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Jas et Saint-Médard-en-Forez au sein des instances du SIEMLY suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

CONTENU

La CC Forez-Est doit donc désigner 40 titulaires et 20 suppléants pour le Syndicat du SIEMLY au sein de leur assemblée délibérante.

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner en tant que représentants de la CC Forez-Est au sein des instances du SIEMLY les conseillers suivants :

Titulaires :

M.	RASCLE	Jean-François	Cuzieu
M.	RORY	Dominique	Saint-Jodard
M.	BLANCHON	Sylvain	Civens
M.	BORDET	Gérard	Civens
Mme	DERAIL-DUMILLIER	Isabelle	Pouilly-lès-Feurs
M.	DURON	Jean-Yves	Pouilly-lès-Feurs
M.	MUZELLE	Robert	Violay
M.	TRIBOLLET	Didier	Violay
M.	GAGNAIRE	Bernard	Sainte-Agathe-en-Donzy
M.	COASSY	Bruno	Sainte-Agathe-en-Donzy
M.	GONZALEZ	Éric	Panissières
M.	FONGARLAND	Jean-Jacques	Panissières
M.	BERNONVILLE	Yves	Rozier-en-Donzy
M.	BERNE	Didier	Rozier-en-Donzy
M.	CARRION	Romain	Néronde
Mme	BLANC	Mélanie	Essertines-en-Donzy
M.	BLANC	Lionel	Essertines-en-Donzy
M.	ROSE	Philippe	Bussièrès
Mme	CHAUSSY	Catherine	Bussièrès

Mme	SAMOILLER	Elisabeth	Saint-Martin-Lestra
M.	VINCENT	Tanguy	Saint-Martin-Lestra
M.	TISSEUR	Nicolas	Saint-Barthélémy-Lestra
M.	MICHEL	André	Saint-Barthélémy-Lestra
M.	DURET	Ghislain	Cottance
Mme	BURON	Florence	Cottance
M.	MAGNIN	Alain	Montchal
M.	MELAY	Pascal	Montchal
M.	VELUIRE	Pascal	Epercieux-Saint-Paul
M.	SALOMON	Raymond	Epercieux-Saint-Paul
M.	VANHILLE	Benoit	Vaille
M.	DE PONCINS	Arnaud	Saint-Cyr-les-Vignes
M.	PONCET	Romain	Saint-Cyr-les-Vignes
Mme	COMMEAT	Nathalie	Salt-en-Donzy
M.	FABREJON	Raphaël	Salt-en-Donzy
Mme	PRUDHOMME	Evelyne	Salvizinet
M.	SERRE	Jean-Marc	Salvizinet
M.	RODRIGUE	Marc	Jas
M.	LOMBARDO	Marc	Jas
M.	FORISSIER	Robin	Saint-Médard-en-Forez
M.	BECKER	Cédric	Saint-Médard-en-Forez

Suppléants :

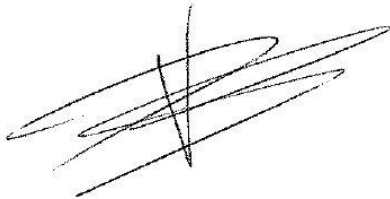
M.	MARTINON	Fabien	Civens
M.	PALMIER	Vincent	Pouilly-lès-Feurs
M.	VIAL	Frédéric	Violay
Mme	LE GAL	Patricia	Sainte-Agathe-en-Donzy
M.	GRANJON	Marc	Panissières
Mme	HENRIQUES	Magali	Jas
M.	FOUGERE	Gilbert	Rozier-en-Donzy
M.	VIAL	Antoine	Néronde
M.	PIGERON	Jérôme	Essertines-en-Donzy
Mme	RESNEAU	Jalle	Bussières
M.	GAREL	Gérard	Saint-Martin-Lestra
Mme	REYNAUD	Agathe	Saint-Barthélémy-Lestra
M.	LYON	Christophe	Cottance
M.	CARTON	Mickael	Montchal
Mme	FARJON	Sophie	Epercieux-Saint-Paul
M.	VIRICEL	Christelle	Vaille
M.	ROBERT	André	Saint-Cyr-les-Vignes
Mme	FARJON	Aurore	Salt-en-Donzy
M.	PILON	Jérôme	Salvizinet
M.	DESHAYES	Sébastien	Saint-Médard-en-Forez

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL

La secrétaire de séance
Mme Eléonore GOMES DE
OLIVEIRA



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Date de mise en ligne : 12/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260380605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026